

23 mar 2007 -16:00

Appartient à Conseil des ministres du 23 mars 2007

Projet ITER

Projet international de fusion thermonucléaire contrôlée ITER.

Projet international de fusion thermonucléaire contrôlée ITER.

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, ministre de l'Energie, le Conseil des ministres a pris connaissance d'une note relative aux implications pour la Belgique de l'accord sur la réalisation du projet international de fusion thermonucléaire contrôlée ITER. L'énergie de fusion sera une source d'énergie sûre, quasi inépuisable et environnementalement bénigne. Le projet ITER vise à confirmer définitivement la faisabilité scientifique de la fusion et à démontrer un certain nombre d'aspects de sa faisabilité technologique. Le but de la note est de décrire d'une part les implications financières de l'accord ITER pour la Belgique en tant que signataire du traité EURATOM, et d'autre part de proposer les mesures à prendre pour permettre à la recherche belge de contribuer au succès d'ITER. L'objectif est également d'assurer aux institutions de recherche belges et à l'industrie un retour équitable des contributions financières de la Belgique, étant donné que le principe du juste retour n'est pas d'application.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe